

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 8 novembre 2018

**Rapporteur :
Madame Valérie LECERF
LIVET**

N° 14

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 14/11/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 13/11/2018
(accusé de réception du 13/11/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Régularisation foncière auprès de la SCCV route de Brest
2A-2B-2C route de Brest**

En vue de la construction par la SCCV Quimper Route de Brest d'un immeuble de logements sur un terrain situé 2A, 2B, 2C route de Brest, il a été convenu la cession à titre gratuit d'une emprise de 263 m² environ au profit de la ville correspondant au futur alignement de la route de Brest et la rue Julien Coïc.

Dans le cadre de la construction de logements collectifs sis 2A-2B et 2C route de Brest, la SCCV Quimper Route de Brest, cède gratuitement à la ville, une emprise de 263 m² environ correspondant au futur alignement de la route de Brest et la rue Julien Coïc.

La surface exacte sera déterminée par géomètre expert. Les frais liés au transfert de propriété seront à la charge de la SCCV Quimper Route de Brest. L'intégration de cette emprise dans le domaine public routier communal sera effective le jour de la signature de l'acte.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'approuver la cession gratuite par la SCCV Quimper Route de Brest au profit de la ville de cette emprise de 263 m² environ ;
- 2 - d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer tous les actes à intervenir ;

3 - de décider le classement dans le domaine public routier communal de cette emprise suite à son acquisition par la ville.